



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 21 septembre 2016 à 15 h, à l'Hôtel de région situé au 161, rue de la Gare, Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Germain Richer, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Sont également présents :

Monsieur Yvan Patenaude, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie
Monsieur Martin Lavoie, directeur
Monsieur Éric Grignon, directeur de l'aréna régional

2016-09-21/744

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est ouverte à 15 h 06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-09-21/745

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-09-21/746

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 31 AOÛT 2016

Il est proposé par madame Louise Gallant

Que le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 31 août 2016 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-09-21/747

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 26 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU QUE le trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 26 août au 15 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LOUISE GALLANT

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 26 août au 15 septembre 2016 :

Folio 832329 :

- chèques portant les numéros 508 à 540 inclusivement représentant un montant de 75 795,41 \$
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 31 497,57 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 43 776,81 \$.

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le président et le trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-09-21/748

ITEM 5

A) PRÉSENTATION D'UN DOCUMENT RELATIF À UN AJOUT DANS LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 004

Monsieur Éric Grignon présente un document permettant de faire une comparaison avec les tarifs Aînés dans d'autres arénas de la région.

B) ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION DE L'ARÉNA RÉGIONAL NUMÉRO 004

ATTENDU l'avis de motion portant le numéro 2016-08-31/738 donné lors de la séance ordinaire tenue le 31 août 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 004 décrétant la tarification de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, soit par les présentes adopté selon ses forme et teneur et abroge le règlement 003 et tous ses amendements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-09-21/749

ITEM 6

AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'EMPRUNT TEMPORAIRE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 002 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 811 138 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE MOBILIER AINSI QUE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE DIFFÉRENTS TRAVAUX À L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d'emprunt numéro 002 pour la somme de 1 811 138 \$;

ATTENDU les dispositions de la Loi des cités et villes qui permettent à la Régie de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire a été contracté en septembre 2015, pour une période de 12 mois et arrive à échéance en septembre 2016;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

1. La Régie autorise le directeur de l'aréna régional à renouveler l'emprunt temporaire au montant de 1 811 138 \$ pour une période additionnelle de 12 mois ;
2. Que le président, le trésorier et/ou le directeur de l'aréna régional soient autorisés à signer tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2016-09-21/750

ITEM 7

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2016-09-21/751
ITEM 8
VARIA

Aucun sujet à ce point.

2016-09-21/752
ITEM 9
QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

2016-09-21/753
ITEM 10
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 15 h 32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Yvan Patenaude,
Secrétaire